

**RETURN BIDS TO:
RETOURNER LES SOUMISSIONS À:**

**Bid Receiving
PWGSC
33 City Centre Drive
Suite 480
Mississauga
Ontario
L5B 2N5
Bid Fax: (905) 615-2095**

**Request For a Standing Offer
Demande d'offre à commandes**

Regional Individual Standing Offer (RISO)
Offre à commandes individuelle régionale (OCIR)

Canada, as represented by the Minister of Public Works and Government Services Canada, hereby requests a Standing Offer on behalf of the Identified Users herein.

Le Canada, représenté par le ministre des Travaux Publics et Services Gouvernementaux Canada, autorise par la présente, une offre à commandes au nom des utilisateurs identifiés énumérés ci-après.

Comments - Commentaires

**Vendor/Firm Name and Address
Raison sociale et adresse du
fournisseur/de l'entrepreneur**

Issuing Office - Bureau de distribution
Public Works and Government Services Canada
Ontario Region
33 City Centre Drive
Suite 480
Mississauga
Ontario
L5B 2N5

Title - Sujet High Voltage Electrical Distributio	
Solicitation No. - N° de l'invitation W0113-110828/A	Date 2012-07-20
Client Reference No. - N° de référence du client W0113-110828	GETS Ref. No. - N° de réf. de SEAG PW-\$TOR-201-5975
File No. - N° de dossier TOR-1-34502 (201)	CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME
Solicitation Closes - L'invitation prend fin at - à 02:00 PM on - le 2012-09-04	
Time Zone Fuseau horaire Eastern Daylight Saving Time EDT	
Delivery Required - Livraison exigée See Herein	
Address Enquiries to: - Adresser toutes questions à: Ramnarine, Vashti	Buyer Id - Id de l'acheteur tor201
Telephone No. - N° de téléphone (905)615-2419 ()	FAX No. - N° de FAX (905)615-2060
Destination - of Goods, Services, and Construction: Destination - des biens, services et construction: DEPARTMENT OF NATIONAL DEFENCE CFB BORDEN 16 RAMILLIES ROAD, BLDG P-154 BORDEN Ontario L0M1C0 Canada	
Security - Sécurité This request for a Standing Offer does not include provisions for security. Cette Demande d'offre à commandes ne comprend pas des dispositions en matière de sécurité.	

Instructions: See Herein

Instructions: Voir aux présentes

Vendor/Firm Name and Address Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur	
Telephone No. - N° de téléphone	Facsimile No. - N° de télécopieur
Name and title of person authorized to sign on behalf of Vendor/Firm (type or print) Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur/ de l'entrepreneur (taper ou écrire en caractères d'imprimerie)	
Signature	Date

TABLE DES MATIÈRES

PARTIE 1 - RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

1. Introduction
2. Sommaire
3. Compte rendu

PARTIE 2 - INSTRUCTIONS À L'INTENTION DES OFFRANTS

1. Instructions, clauses et conditions uniformisées
2. Présentation des offres
3. Demandes de renseignements - demande d'offres à commandes
4. Lois applicables

PARTIE 3 - INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES OFFRES

1. Instructions pour la préparation des offres

PARTIE 4 - PROCÉDURES D'ÉVALUATION ET MÉTHODE DE SÉLECTION

1. Procédures d'évaluation
2. Méthode de sélection

PARTIE 5 - ATTESTATIONS

1. Attestations pour le Code de conduite - Consentement à la vérification de l'existence d'un casier judiciaire
2. Attestations préalables à l'émission d'une offre à commandes

PARTIE 6 - OFFRE À COMMANDES ET CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT

A. OFFRE À COMMANDES

1. Offre
2. Clauses et conditions uniformisées
3. Durée de l'offre à commandes
4. Responsables
5. Utilisateurs désignés
6. Instrument de commande
7. Limite des commandes subséquentes
8. Limitation financière
9. Ordre de priorité des documents
10. Attestations
11. Clauses du Guide des CCUA
12. Lois applicables
13. Listes de prix

B. CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT

1. Besoin
2. Clauses et conditions uniformisées
3. Durée du contrat
4. Paiement
5. Instructions pour la facturation
6. Clauses du guide des CCUA
7. Livraison et déchargement

Liste des annexes :

Annexe A - Besoin & Base de paiement

PARTIE 1 - RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

1. Introduction

La demande d'offre à commandes (DOC) contient six parties, ainsi que des pièces jointes et des annexes, et elle est divisée comme suit:

- Partie 1 Renseignements généraux: renferme une description générale du besoin;
- Partie 2 Instructions à l'intention des offrants: renferme les instructions relatives aux clauses et conditions de la DOC;
- Partie 3 Instructions pour la préparation des offres: donne aux offrants les instructions pour préparer leur offre afin de répondre aux critères d'évaluation spécifiés;
- Partie 4 Procédures d'évaluation et méthode de sélection: décrit la façon selon laquelle se déroulera l'évaluation, les critères d'évaluation auxquels on doit répondre, ainsi que la méthode de sélection;
- Partie 5 Attestations: comprend les attestations à fournir;
- Partie 6 6A, Offre à commandes, et 6B, Clauses du contrat subséquent:
6A, contient l'offre à commandes incluant l'offre de l'offrant et les clauses et conditions applicables
6B, contient les clauses et les conditions qui s'appliqueront à tout contrat résultant d'une commande subséquente à l'offre à commandes.

Les annexes comprennent la Base de paiement et toute autre annexe.

2. Sommaire

Fournir et livrer des services ainsi que des produits de distribution électrique à haute tension, au fur et à mesure des besoins, au cours de la période de l'offre à commandes, pour le ministère de la Défense nationale, Section du génie construction, à la Base des Forces canadiennes (BFC) Borden, à Borden, en Ontario, au Canada.

L'offre à commandes doit couvrir la période du 1^{er} octobre 2012 au 30 septembre 2014.

conformément à l'article 01 des instructions uniformisées 2006 et 2007, un formulaire de Consentement à la vérification de l'existence d'un casier judiciaire, doit être présenté avec l'offre, à la date de clôture de la demande d'offres à commandes, pour chacun des individus présentement membre du conseil d'administration de l'offrant.

Ce besoin est assujéti aux dispositions de l'Accord de libre-échange nord-américain (ALENA), et de l'Accord sur le commerce intérieur (ACI).

3. Compte rendu

Après l'émission d'une offre à commandes, les offrants peuvent demander un compte rendu des résultats du processus de demande d'offres à commandes. Les offrants devraient en faire la demande au responsable de l'offre à commandes dans les 15 jours ouvrables, suivant la réception des résultats du processus de demande d'offres à commandes. Le compte rendu peut être fourni par écrit, par téléphone ou en personne.

PARTIE 2 - INSTRUCTIONS À L'INTENTION DES OFFRANTS

1. Instructions, clauses et conditions uniformisées

Toutes les instructions, clauses et conditions identifiées dans la demande d'offres à commandes (DOC) par un numéro, une date et un titre sont reproduites dans *le des Cluses et conditions uniformisées d'achat* (<https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-cluses-et-conditions-uniformisees-d-achat>) publié par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada.

Les offrants qui présentent une offre s'engagent à respecter les instructions, les clauses et les conditions de la DOC et acceptent les clauses et les conditions de l'offre à commandes et du ou des contrats subséquents.

2006 2012-07-11 Instructions uniformisées - demande d'offres à commandes - biens ou services - besoins concurrentiels, sont incorporées par renvoi à la DOC et en font partie intégrante.

Le paragraphe 4.4 du document 2006, Instructions uniformisées - demande d'offres à commandes - biens ou services - besoins concurrentiels, est modifié comme suit :

Supprimer : soixante (60) jours

Insérer : quatre-vingt-dix (90) jours

1.1 Clause du Guide des CCUA

M1004T (2011-05-16) Condition du Matiel

1.1 Produits équivalents - RFSO

1. Les produits dont la forme, l'ajustage, la fonction et la qualité sont équivalents aux articles spécifiés dans la demande de soumissions seront pris en considération si le soumissionnaire :
 - a) indique la marque, le modèle et/ou le numéro de pièce du produit de remplacement;
 - b) déclare que le produit de remplacement est entièrement interchangeable avec l'article indiqué;
 - c) fournit les caractéristiques complètes et les imprimés descriptifs pour chaque produit de remplacement;
 - d) présente une déclaration de conformité comprenant des caractéristiques techniques qui montrent que le produit de remplacement répond à tous les critères de rendement obligatoires précisés dans la demande de soumissions, et;
 - e) indique clairement les parties des caractéristiques et des imprimés descriptifs qui confirment que le produit de remplacement est conforme aux critères de rendement obligatoires.
2. Les produits offerts comme équivalents sur les plans de la forme, de l'ajustage, de la fonction et de la qualité ne seront pas pris en considération si :
 - a) la soumission ne fournit pas toute l'information requise pour permettre à l'autorité contractante de pleinement évaluer l'équivalence de chaque produit de remplacement, ou;
 - b) le produit de remplacement ne répond pas aux critères de rendement obligatoires précisés dans la demande de soumissions visant l'article en question ou ne les dépasse pas.
3. Lorsque le Canada évalue une soumission, il peut, sans toutefois y être obligé, demander aux soumissionnaires qui offrent un produit de remplacement de démontrer, à leurs propres frais, que le produit de remplacement est équivalent à l'article indiqué dans la demande de soumissions.

2. Présentation des offres

Les offres doivent être présentées uniquement au Module de réception des soumissions de Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC) au plus tard à la date, à l'heure et à l'endroit indiqués à la page 1 de la demande d'offres à commandes.

En raison du caractère de la demande d'offre à commandes, les offres transmises par télécopieur à l'intention de TPSGC ne seront pas acceptées.

3. Demandes de renseignements - demande d'offres à commandes

Toutes les demandes de renseignements doivent être présentées par écrit au responsable de l'offre à commandes au moins dix (10) jours civils avant la date de clôture de la demande d'offres à commandes (DOC). Pour ce qui est des demandes de renseignements reçues après ce délai, il est possible qu'on ne puisse pas y répondre.

Les offrants devraient citer le plus fidèlement possible le numéro de l'article de la DOC auquel se rapporte la question et prendre soin de dénoncer chaque question de manière suffisamment détaillée pour que le Canada puisse y répondre avec exactitude. Les demandes de renseignements techniques qui ont un caractère « exclusif » doivent porter clairement la mention « exclusif » vis-à-vis de chaque article pertinent. Les éléments portant la mention « exclusif » feront l'objet d'une discrétion absolue, sauf dans les cas où le Canada considère que la demande de renseignements n'a pas un caractère exclusif. Dans ce cas, le Canada peut réviser les questions ou peut demander à l'offrant de le faire, afin d'en éliminer le caractère exclusif, et permettre la transmission des réponses à tous les offrants. Le Canada peut ne pas répondre aux demandes de renseignements dont la formulation ne permettrait pas de les diffuser à tous les offrants.

4. Lois applicables

L'offre à commandes et tout contrat découlant de l'offre à commandes seront interprétés et régis selon les lois en vigueur Ontario et les relations entre les parties seront déterminées par ces lois.

À leur discrétion, les offrants peuvent indiquer les lois applicables d'une province ou d'un territoire canadien de leur choix, sans que la validité de leur offre ne soit mise en question, en supprimant le nom de la province ou du territoire canadien précisé et en insérant le nom de la province ou du territoire canadien de leur choix. Si aucun changement n'est indiqué, cela signifie que les offrants acceptent les lois applicables indiquées.

PARTIE 3 - INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES OFFRES

1. Instructions pour la préparation des offres

Le Canada demande que les offrants fournissent leur offre en sections distinctes, comme suit :

Section I : offre technique (deux (2) copies papier)

Section II : offre financière (deux (2) copies papier)

Section III: attestations (un (1) copie papier).

Les prix doivent figurer dans l'offre financière seulement. Aucun prix ne doit être indiqué dans une autre section de l'offre.

Le Canada demande que les offrants suivent les instructions de présentation décrites ci-après pour préparer leur offre.

- a) utiliser du papier de 8,5 po x 11 po (216 mm x 279 mm);
- b) utiliser un système de numérotation correspondant à celui de la demande d'offres à commandes.

En avril 2006, le Canada a approuvé une politique exigeant que les agences et ministères fédéraux prennent les mesures nécessaires pour incorporer les facteurs environnementaux dans le processus d'approvisionnement

Politique d'achats écologiques

(<http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ecologisation-greening/achats-procurement/politique-policy-fra.html>). Pour aider le Canada à atteindre ses objectifs, on encourage les offrants à:

- 1) utiliser du papier de 8,5 po x 11 po (216 mm x 279 mm) contenant des fibres certifiées provenant d'un aménagement forestier durable et/ou contenant au moins 30 % de matières recyclées; et
- 2) utiliser un format qui respecte l'environnement : impression noir et blanc, recto-verso/à double face, broché ou agrafé, sans reliure Cerlox, reliure à attaches ni reliure à anneaux.

Section I : Offre technique

Dans leur offre technique, les offrants devraient expliquer et démontrer comment ils entendent répondre aux exigences et comment ils réaliseront les travaux.

Section II : Offre financière

Les offrants doivent présenter leur offre financière en conformité avec « l'annexe A, Base de paiement ». Le montant total de la taxe sur les produits et les services ou de la taxe sur la vente harmonisée doit être indiqué séparément, s'il y a lieu.

Paiement par carte de crédit

Le Canada demande que les offrants complètent l'une des suivantes :

- a) les cartes d'achat du gouvernement du Canada (cartes de crédit) seront acceptées pour le paiement des commandes subséquentes à l'offre à commandes.

Les cartes de crédit suivantes sont acceptées :

VISA _____

Master Card _____

- b) les cartes d'achat du gouvernement du Canada (cartes de crédit) ne seront pas acceptées pour le paiement des commandes subséquentes à l'offre à commandes.

L'offrant n'est pas obligé d'accepter les paiements par carte de crédit.

L'acceptation du paiement par carte de crédit des commandes ne sera pas considérée comme un critère d'évaluation.

Section III: Attestations

Les offrants doivent présenter les attestations exigées à la Partie 5.

PARTIE 4 - PROCÉDURES D'ÉVALUATION ET MÉTHODE DE SÉLECTION**1. Procédures d'évaluation**

- a) Les offres seront évaluées par rapport à l'ensemble du besoin de la demande d'offre à commandes incluant les critères d'évaluation techniques et financiers.
- b) Une équipe d'évaluation composée de représentants du Canada évaluera les offres.

1.1 Évaluation technique**1.1.1 Critères techniques obligatoires**

- a) Les transformateurs offerts doivent respecter toutes les spécifications techniques (ou

l'équivalent) indiquées à l'annexe A, conformément à la clause « Produits équivalents », partie 2 - Instructions aux soumissionnaires 1.1.

1.2 Évaluation financière

1.2.1 Critères financière obligatoires

L'entrepreneur doit soumettre des prix fermes pour les articles 1 à 25 indiqués à l'annexe A, pour les années 1 et 2.

1.2.2 Évaluation du prix - Aggregate

L'évaluation sera fondée sur une base globale pour les articles 1 à 25 pour les années 1 et 2, selon l'annexe A

The price of the offer will be evaluated in Canadian dollars, the Goods and Services Tax or the Harmonized Sales Tax exclude, FOB destination, Canadian customs duties and excise taxes included.

2. Méthode de sélection

2.1 Méthode de sélection - Articles multiples

L'offre doit respecter les exigences de la demande d'offres à commandes et satisfaire à tous les critères d'évaluation technique obligatoires pour être déclarée recevable. La recommandation pour l'attribution d'une offre à commandes se fera en fonction de l'offre recevable la plus basse globalement

PARTIE 5 - ATTESTATIONS

Pour qu'une offre à commandes soit émise, les offrants doivent fournir les attestations exigées. Le Canada déclarera une offre non recevable si les attestations exigées ne sont pas remplies et fournies tel que demandé.

Le Canada pourra vérifier l'authenticité des attestations faites par les offrants pendant la période d'évaluation des offres (avant l'émission de l'offre à commandes) et après l'émission de l'offre à commandes. Le responsable de l'offre à commandes aura le droit de demander des renseignements supplémentaires pour s'assurer que les offrants respectent les attestations avant l'émission de l'offre à commandes. L'offre sera déclarée non recevable si on constate que l'offrant a fait de fausses déclarations, sciemment ou non. Le défaut de respecter les attestations ou de donner suite à la demande de renseignements supplémentaires du responsable de l'offre à commandes aura pour conséquence que l'offre sera déclarée non recevable.

1. Attestations préalables à l'émission de l'offre à commandes

Les attestations énumérés ci-dessous devraient être remplies et fournies avec l'offre mais elles peuvent être fournies plus tard. Si l'une de ces attestations n'est pas remplie et fournie tel que demandé, le responsable de l'offre à commandes en informera l'offrant et lui donnera un délai afin de se conformer aux exigences. Le défaut de répondre à la demande du responsable de l'offre à commandes et de se conformer aux exigences dans les délais prévus aura pour conséquence que l'offre sera déclarée non recevable.

1. Attestations pour le Code de conduite - Consentement à la vérification de l'existence d'un casier judiciaire

1.1 Les offrants doivent fournir avec leur offre, à la date de clôture de la demande d'offres à commandes:

- a) la liste complète des noms de tous les individus qui sont actuellement administrateurs de l'offrant;
- b) un formulaire de Consentement la vrification de lexistence dun casier judiciaire (PWGSC-TPSGC 229) dûment complété et signé, pour chacun des individus nommés dans la liste. (<http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/app-acq/forms/documents/229.pdf>)

2 Programme de contrats fédéraux - attestation

2.1 Programme de contrats fédéraux - plus de 25000\$ et moins de 200 000\$

Les fournisseurs qui sont assujettis au Programme de contrats fédéraux (PCF) et qui ont été déclarés entrepreneurs non admissibles par Ressources humaines et Développement des compétences Canada (RHDC) n'ont plus le droit d'obtenir des contrats du gouvernement fédéral au-delà du seuil prévu par le Règlement sur les marchés de l'État pour les demandes de soumissions. Les fournisseurs peuvent être déclarés entrepreneurs non admissibles soit parce que RHDC a constaté leur non-conformité ou parce qu'ils se sont retirés volontairement du PCF pour une raison autre que la réduction de leur effectif de moins de 100 employés. Toute offre présentée par un entrepreneur non admissible, y compris une offre présentée par une coentreprise dont un membre est un entrepreneur non admissible, sera déclarée non recevable.

L'offrant, ou, si l'offrant est une coentreprise le membre de la coentreprise, atteste comme suit sa situation relativement au PCF :

L'offrant ou le membre de la coentreprise :

- a) n'est pas assujetti au PCF, puisqu'il compte un effectif de moins de 100 employés à temps plein ou à temps partiel permanents, et/ou temporaires ayant travaillé 12 semaines ou plus au Canada;
- b) n'est pas assujetti au PCF, puisqu'il est un employeur réglementé en vertu de la Loi sur l'quit en matière d'emploi, L.C. 1995, ch. 44;
- c) est assujetti aux exigences du PCF, puisqu'il compte un effectif de 100 employés ou plus à temps plein ou à temps partiel permanents, et/ou temporaires ayant travaillé 12 semaines ou plus au Canada, mais n'a pas obtenu de numéro d'attestation de RHDC puisqu'il n'a jamais soumissionné pour des contrats de 200 000 \$ ou plus;
- d) n'a pas été déclaré entrepreneur non admissible par RHDC et possède un numéro d'attestation valide, à savoir le numéro : _____.

Des renseignements supplémentaires sur le PCF sont offerts sur le site Web de RHDC.

PARTIE 6 - OFFRE À COMMANDES ET CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT

A. OFFRE À COMMANDES

1. Offre

1.1 L'offrant offre de remplir le besoin conformément au besoin reproduit à l'annexe « A ».

2. Clauses et conditions uniformisées

Toutes les clauses et conditions identifiées dans l'offre à commandes et contrat(s) subséquent(s) par un numéro, une date et un titre sont reproduites dans le Guide des clauses et conditions uniformisées d'achat (CCUA) (<https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat>) publié par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada.

2.1 Conditions générales

2005 (2012-07-16), Conditions générales - offres à commandes - biens ou services, s'appliquent à la présente offre à commandes et en font partie intégrante.

3. Durée de l'offre à commandes

3.1 Période de l'offre à commandes

Des commandes subséquentes à cette offre à commandes pourront être passées et les services être rendus du au 1^{er} octobre 2012 au 30 septembre 2014 inclusivement.

4. Responsables

4.1 Responsable de l'offre à commandes

Le responsable de l'offre à commandes est :

Vashti Ramnarine

Supply Officer

Public Works and Government Services Canada

Acquisitions Branch

33 City Centre Dr., Ste. 480

Mississauga, ON, L5B 2N5

Telephone: (905) 615-2419

Facsimile: (905) 615-2060

E-mail address: vashti.ramnarine@pwgsc.gc.ca

Le responsable de l'offre à commandes est chargé de l'émission de l'offre à commandes et de son administration et de sa révision, s'il y a lieu. En tant qu'autorité contractante, il est responsable de toute question contractuelle liée aux commandes subséquentes à l'offre à commandes passées par tout utilisateur désigné.

4.2 Chargé de projet

Le chargé de projet pour l'offre à commandes est identifié dans la commande subséquente à l'offre à commandes.

Le chargé de projet représente le ministère ou organisme pour lequel les travaux sont exécutés dans le cadre d'une commande subséquente à l'offre à commandes. Il est responsable de toutes les questions liées au contenu technique des travaux prévus dans le contrat subséquent.

4.3 Représentant de l'offrant

Nom : _____

Titre : _____

Téléphone : ____ - ____ - _____

Télécopieur : ____ - ____ - _____

Courriel : _____

5. Utilisateurs désignés

L'utilisateur désigné autorisé à passer des commandes subséquentes à l'offre à commandes est : le ministère de la Défense nationale, Section du génie construction, à la Base des Forces canadiennes (BFC) Borden, à Borden, en Ontario, au Canada.

6. Instrument de commande

Les travaux seront autorisés ou confirmés par le ou les utilisateurs désignés par l'entremise du formulaire PWGSC-TPSGC 942, Commande subséquente à une offre à commandes ou un document électronique.

7. Limite des commandes subséquentes

Les commandes individuelles subséquentes à l'offre à commandes ne doivent pas dépasser \$10,000.00 (taxe sur les produits et services ou taxe de vente harmonisée incluse).

8. Limitation financière - totale

Le coût total, pour le Canada, des commandes subséquentes à l'offre à commandes ne doit pas dépasser le montant de _____\$, (taxe sur les produits et services ou taxe de vente harmonisées exclue) à moins d'une autorisation écrite du responsable de l'offre à commandes. L'offrant ne doit pas exécuter de travaux ou fournir des services ou des articles sur réception de commandes qui porteraient le coût total, pour le Canada à un montant supérieur au montant indiqué précédemment, sauf si une telle augmentation est autorisée.

L'offrant doit aviser le responsable de l'offre à commandes si cette somme est suffisante dès que 75 p. 100 de ce montant est engagé, ou un (1) mois avant l'expiration de l'offre à commandes, selon la première des deux circonstances à se présenter. Toutefois, si à n'importe quel moment, l'offrant juge que ladite limite sera dépassée, il doit en aviser aussitôt le responsable de l'offre à commandes.

9. Ordre de priorité des documents

En cas d'incompatibilité entre le libellé des textes énumérés dans la liste, c'est le libellé du document qui apparaît en premier sur la liste qui l'emporte sur celui de tout autre document qui figure plus bas sur la liste.

- a) la commande subséquentes à l'offre à commandes, incluant les annexes;
- b) les articles de l'offre à commandes;
- c) les conditions générales 2005 (2012-03-02), Conditions générales - offres à commandes - biens ou services
- d) les conditions générales 2010A (2012-03-02), Conditions générales - biens (complexité moyenne);
- e) Annexe A, Besoin & Base de paiement;
- f) l'offre de l'offrant en date du _____ (insérer la date de l'offre), _____ (si la soumission a été clarifiée ou modifiée, insérer au moment de l'émission de l'offre: « clarifiée le _____ » **ou** « telle que modifiée le _____ » et insérer la ou les dates de la ou des clarifications ou modifications).

10. Attestations**10.1 Conformité**

Le respect des attestations fournies par l'offrant est une condition d'émission de l'offre à commandes et pourra faire l'objet d'une vérification par le Canada pendant la durée de l'offre à commandes et de tout contrat subséquent qui serait en vigueur au delà de la période de l'offre à commandes. En cas de manquement à toute déclaration de la part de l'offrant ou si on constate que les attestations qu'il a fournies avec son offre comprennent de fausses déclarations, faites sciemment ou non, le Canada aura le droit de résilier tout contrat subséquent pour défaut et de mettre de côté l'offre à commandes.

11. Lois applicables

L'offre à commandes et tout contrat découlant de l'offre à commandes doivent être interprétés et régis selon les lois en vigueur Ontario et les relations entre les parties seront déterminées par ces lois.

12. Listes de prix

Clauses du guide des CCUA M3000C (2006-08-15) Listes de prix

B. CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT

Les clauses et conditions suivantes s'appliquent et font partie intégrante de tout contrat résultant d'une commande subséquentes à l'offre à commandes.

1. Besoin

L'entrepreneur doit fournir les articles décrits dans la commande subséquentes à l'offre à commandes.

2. Clauses et conditions uniformisées

2.1 Conditions générales

2010A (2012-07-16), Conditions générales - biens (complexité moyenne) s'appliquent au contrat et en font partie intégrante.

3. Durée du contrat

3.1 Date de livraison

La livraison doit être complétée conformément à la commande subséquente à l'offre à commandes.

4. Paiement

4.1 Base de paiement - prix unitaire(s) ferme(s)

À condition de remplir de façon satisfaisante toutes ses obligations en vertu du contrat, l'entrepreneur sera payé « un(des) prix unitaire(s) ferme(s) » précisé(s) dans l'annexe A. La taxe sur les produits et services ou la taxe de vente harmonisée est en sus, s'il y a lieu.

Le Canada ne paiera pas l'entrepreneur pour tout changement à la conception, toute modification ou interprétation des travaux, à moins que ces changements à la conception, ces modifications ou ces interprétations n'aient été approuvés par écrit par l'autorité contractante avant d'être intégrés aux travaux.

4.2 Limite de prix

Clauses du guide des CCUA C6000C (2011-05-16) Limite de prix

4.3 Paiements multiples

Le Canada paiera l'entrepreneur lorsque des unités auront été complétés et livrés conformément aux dispositions de paiement du contrat si :

- a) une facture exacte et complète ainsi que tout autre document exigé par le contrat ont été soumis conformément aux instructions de facturation prévues au contrat;
- b) tous ces documents ont été vérifiés par le Canada;
- c) les travaux livrés ont été acceptés par le Canada.

4.4 Paiement par carte de crédit

Les cartes de crédit suivantes sont acceptées : _____ et _____.

5. Instructions pour la facturation

1. L'entrepreneur doit soumettre ses factures conformément à l'article intitulé « Présentation des factures » des conditions générales. Les factures ne doivent pas être soumises avant que tous les travaux identifiés sur la facture soient complétés.
2. Les factures doivent être distribuées comme suit :
 - a) L'original et un (1) exemplaire doivent être envoyés à l'adresse qui apparaît à la page 1 du contrat pour attestation et paiement.
 - b) Un (1) exemplaire doit être envoyé à l'autorité contractante identifiée sous l'article intitulé « Responsables » du contrat.

6. Clauses du guide des CCUA

G1005C Assurances (2008-05-12)

B1501C 2006-06-16 Appareillage électrique

B7500C 2006-06-16 Marchandises excédentaires

7. Livraison et déchargement

1. Les camions de livraison doivent être munis d'un dispositif permettant d'effectuer le déchargement dans les endroits dépourvus d'installation de déchargement hydraulique, fixe ou autre.
2. Au moment des livraisons, il doit y avoir un nombre d'employés suffisant pour décharger tous les types de véhicules sans l'aide des employés du gouvernement fédéral.
3. À certains endroits, les camions de livraison doivent être déchargés lorsqu'ils sont stationnés en bordure du trottoir. Lorsque le matériel est déposé sur le trottoir, il doit être placé à proximité de l'entrée désignée pour que le personnel de l'endroit puisse le transporter facilement à l'aide de l'équipement de manutention mécanique

ANNEXE A
BESOIN & BASE DE PAIEMENT

The Offer shall for product supplied, delivered and accepted calculated in accordance with the following:

Pour la période : la période du 1 ^{er} octobre 2012 au 30 septembre 2014.						
Article	Description	Utilisation estimée	Prix unitaire	Extended Price	Prix unitaire	Extended Price
1	Jonctions à trois voies 200 A, classe de 15 kV Cooper Power Systems (RTE) N° de pièce : RTE LJZ15C3U <i>ou l'équivalent</i>	2				
2	Jonctions à quatre voies 200 A, classe de 15 kV Cooper Power Systems (RTE) N° de pièce : RTE LJ215C4U <i>ou l'équivalent</i>	4				
3	Capuchons protecteurs 200 A, classe de 15 kV Cooper Power Systems (RTE) N° de pièce : RTE LPC215 <i>ou l'équivalent</i>	24				
4	Traversées amovibles 200 A, 15 kV Cooper Power Systems (RTE) N° de pièce : RTE LPF215H <i>ou l'équivalent</i>	6				
5	Coudes 200 A classe de 15 kV, 2/0 AWG ou n° 2 Cooper Power Systems (RTE) N° de pièce : RTE LE215A07TC <i>ou LE215A ou l'équivalent</i>	24				
6	Pièce rapportée de traversée rotative de coupe de charge 200 A, classe du 15 kV. Cooper Power Systems (RTE) N° de pièce : RTE LFI215 <i>ou l'équivalent</i>	6				
7	Pièce rapportée de traversée de coupe de charge 200 A, classe de 15 kV Cooper Power Systems (RTE) N° de pièce : RTE LBI215 <i>ou l'équivalent</i>	12				
8	Raccordements rétractables à froid avec connecteur 200 A, classe de 15 kV 2/0 AWG ou n° 2. N° de pièce : 3M 7642-52, fournis avec connecteur de tige SC0010 ou SC0001 <i>ou l'équivalent</i>	12				

Pour la période : la période du 1 ^{er} octobre 2012 au 30 septembre 2014.						
Article	Description	Utilisation estimée	Prix unitaire	Extended Price	Prix unitaire	Extended Price
9	Supports de coudes 200 A, classe de 15 kV Cooper Power Systems (RTE) N° de pièce : RTE ISB215 <i>ou l'équivalent</i>	24				
10	Interrupteur en ligne 15 kV, 200 A N° de pièce : HUBBELL ALTDD6200R <i>ou l'équivalent</i>	12				
11	Disjoncteur 15 kV, 100 A N° de pièce : HUBBELL C710-112PB <i>ou l'équivalent</i>	12				
12	Support de disjoncteur simple N° de pièce : HYDEL 243BCA <i>ou l'équivalent</i>	24				
13	Traverse en acier 7 pi N° de pièce : HYDEL 4490HSC <i>ou l'équivalent</i>	24				
14	Traverse en acier 5 pi N° de pièce : HYDEL 4466HSC <i>ou l'équivalent</i>	24				
15	Goujons courts. N° de pièce : DOWNEY METAL DMP211 <i>ou l'équivalent</i>	24				
16	Connecteurs à serrage mécanique, pour conducteurs de faible calibre N° de pièce : BLACKBURN HLC3974 <i>ou l'équivalent</i>	24				
17	Connecteurs à serrage mécanique, pour conducteurs de gros calibre N° de pièce : BLACKBURN HLC2108 <i>ou l'équivalent</i>	24				
18	Étriers, pour conducteurs de gros calibre N° de pièce : EPAC AS 210-477XB <i>ou l'équivalent</i>	24				
19	Étriers, pour conducteurs de faible calibre N° de pièce : EPAC ASB 6-410 <i>ou l'équivalent</i>	24				
20	Tige de tête de poteau N° de pièce : HYDEL 1544PTB <i>ou l'équivalent</i>	12				
21	Crochets doubles de hauban N° de pièce : HYDEL 34GM <i>ou l'équivalent</i>	24				
22	Isolateurs de hauban (en forme d'os	24				

Pour la période : la période du 1 ^{er} octobre 2012 au 30 septembre 2014.						
Article	Description	Utilisation estimée	Prix unitaire	Extended Price	Prix unitaire	Extended Price
	pour chien), 15 kV N° de pièce : MVA POWER MP1542 (ANS1-54-2) <i>ou l'équivalent</i>					
23	Isolateurs de hauban (en forme d'os pour chien), 44 kV N° de pièce : MVA POWER MP1544 (ANS1-54-4) <i>ou l'équivalent</i>	6				
24	Ancres à vis installées à l'aide d'un outil mécanique, 8 po N° de pièce : DIXIE D84-6 <i>ou l'équivalent</i>	24				
25	Tiges d'ancrage ¾ po N° de pièce : DIXIE D75 <i>ou l'équivalent</i>	24				
	Prix total calculé des articles 1 à 25 pour fin d'évaluation uniquement					
26	Écrous à oeil double ¾ po N° de pièce : DIXIE D6562A <i>ou l'équivalent</i>	6				
27	Attaches préformées ACSR 2/0 AWG N° de pièce : PAYER 31ADN <i>ou l'équivalent</i>	24				
28	Manchons à montage rapide ACSR 2/0 AWG N° de pièce : BLACKBURN ATS1020 <i>ou l'équivalent</i>	12				
29	Poulie et manille pour isolateur-poulie N° de pièce : HYDEL 355WSPCW 314CLU <i>ou l'équivalent</i>	50				
30	Écrous à oeil oval 5/8 po N° de pièce : JOSLYN J1092 OU HYDEL 58BN <i>ou l'équivalent</i>	24				
31	Boulons mécaniques 10 po x 5/8 po N° de pièce : HYDEL 1058M <i>ou l'équivalent</i>	50				
32	Boulons mécaniques 12 po x 5/8 po N° de pièce : HYDEL 1258M <i>ou l'équivalent</i>	24				
33	Boulons mécaniques 14 po x 5/8 po N° de pièce : HYDEL 1458M <i>ou l'équivalent</i>	24				
34	Boulons mécaniques 16 po x 5/8 po N° de pièce : HYDEL 1658M <i>ou l'équivalent</i>	6				

Pour la période : la période du 1 ^{er} octobre 2012 au 30 septembre 2014.						
Article	Description	Utilisation estimée	Prix unitaire	Extended Price	Prix unitaire	Extended Price
35	Plaquettes carrées 2 po x 2 po N° de pièce : HYDEL 3622SW-11 <i>ou l'équivalent</i>	100				
36	Isolateurs de suspension et d'ancrage en polymère 15 kV	24				
37	Isolateurs de suspension et d'ancrage en polymère 46 kV	6				
38	Pinces d'ancrage, pour conducteur calibre 2/0 AWG en aluminium, 2 boulons prisonniers à ressort	24				
39	Isolateurs de haubans en polymère, longueur isolée 11 po/ 280 mm	24				
40	Isolateurs de haubans en polymère, longueur isolée 24 po/610 mm	6				
41	Isolateurs de haubans en polymère, longueur isolée 36 po/915 mm	6				
42	Isolateurs de haubans en polymère, longueur isolée 54 po/1 370 mm	6				
43	Isolateur rigide universel à socle monobloc avec un seul boulon prisonnier pouvant être actionné sous tension 15 kV	24				
44	Isolateur rigide universel à socle monobloc avec un seul boulon prisonnier pouvant être actionné sous tension 46 kV	6				
45	Support isolant pour isolateur rigide à socle 9 po	24				
46	Support isolant pour isolateur rigide à socle 18 po	24				
47	Piquets de terre (cuivrés) ¾ po x 10 pi	50				
48	Connecteurs de piquets de terre (bronze)	50				
49	Acier pour haubans 3/8 po rouleaux de 250 po	10				
50	Attache préformée en acier pour haubans 3/8 po	100				
51	Connecteur ampact, calibre 2/0 AWG à calibre 2/0 AWG de pièce n° 600411	50				
52	Transformateur monophasé pour montage sur un poteau, 25 kVA (tension primaire 12 470 V, tension secondaire 120/240 V) TPL1-25-72-12 / 24STL	6				
53	Transformateur monophasé pour montage sur socle, 50 kVA avec circuit	2				

Solicitation No. - N° de l'invitation

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur

W0113-110828/A

tor201

Client Ref. No. - N° de réf. du client

File No. - N° du dossier

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

W0113-110828

TOR-1-34502

Pour la période : la période du 1 ^{er} octobre 2012 au 30 septembre 2014.						
Article	Description	Utilisation estimée	Prix unitaire	Extended Price	Prix unitaire	Extended Price
	bouclé, traversées primaires, pièces rapportées et interrupteur de coupure de charge (tension primaire 12 470 V, tension secondaire 120/240 V) TPD1-50-72-12 / 24STL					
54	Autres articles connexes divers selon l'édition actuelle du catalogue et le prix courant moins une escompte de :		_____ pourcent		_____ pourcent	